

1734

Marie Josephe Angélique (?-1734)

Une esclave noire se révolte.

Par Ghyslaine Thomas

In Ces femmes qui ont bâti Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1992 : 51-52.

Nous ne sommes pas quittes envers ces femmes résistantes de l'histoire sombre de Montréal. Pas quittes envers celles qui ont défié règles, coutumes et lois pour rompre le silence, manifester leur colère et leur révolte contre leurs mauvaises conditions de vie.

C'est bien cette décision que prit l'esclave noire Marie Josephe Angélique, ce 10 avril 1734. L'événement dont elle fut l'initiatrice se passa tout près de la Pointe-à-Callière, lieu de naissance de Ville-Marie. Marie Josephe éprouvait du ressentiment contre sa maîtresse Thérèse de Couagne, veuve de François Poulin de Francheville, qui voulait la vendre. Son désir de liberté et sa volonté de s'enfuir avec son amant Jean-Claude Thibault, qui était un homme blanc selon certaines interprétations, l'emporta sur toutes formes de résignation à sa condition d'esclave et de servante. Avant de s'enfuir, elle mit le feu à la maison de sa maîtresse. Cependant l'incendie, comme tous ceux de cette époque, prit une telle ampleur qu'il consuma quarante-six maisons, y compris le couvent et l'Hôtel-Dieu.

On l'arrêta comme criminelle-incendiaire. Après quatre séances de torture, au bout de dix jours, elle avoua son méfait sans jamais dénoncer son complice. Elle fut condamnée à avoir le poing coupé, à être pendue et brûlée. Marie Josephe réussit à obtenir du Conseil supérieur de mourir sans qu'on lui coupe le poing. Avant l'exécution de son châtiment, elle fut soumise à l'humiliation publique.

Le 12 juin 1734, Marie Josephe Angélique est amenée devant la porte de l'église, nue sous sa chemise, la corde au cou, tenant dans ses mains une torche ardente de deux livres, pour exposition publique. Après quoi, on lui recouvre le dos et la poitrine d'un écriteau portant le mot «Incendiaire» et on la transporte dans un tombereau à immondices jusqu'à la place publique pour la pendre. Tout au long du trajet, elle dut déclarer qu'elle avait méchamment mis le feu, qu'elle était repentante et qu'elle demandait pardon à Dieu et au Roi qu'elle avait offensés.

Marie Josephe faisait partie de ces 3 000 à 4 000 esclaves, d'origine africaine et amérindienne, que la Nouvelle-France comptait au XVIII^e siècle. Parmi cette population, l'histoire n'a dénombré que dix-huit crimes et celui de Marie Josephe est sûrement le plus spectaculaire. Son geste de révolte fut condamné par les autorités de l'époque, mais l'histoire ne dit pas s'il a eu un impact quelconque sur les conditions de vie des autres domestiques ou esclaves...

Sources

BIZIER, Hélène-Andrée. *La Petite Histoire du crime au Québec*, Montréal, Stanké, 1981, p. 178-179.

BOYER, Raymond. *Les Crimes et les Châtiments au Canada français*, Montréal, Cercle du livre de France, p. 132.

Collectif Clio. *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, p. 133.

LACHANCE, André. *Crimes et Criminels en Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1984, p. 50.

TRUDEL, Marcel. *L'Esclavage au Canada français*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990.